

ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 8 AVRIL 2014

OBJECTIF

Soumettre à l'examen du Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) l'état des arriérés de contributions à la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et proposer des solutions pour recouvrer les contributions des membres qui ne les ont pas réglées depuis plus de 5 ans (sans paiements intermédiaires).

CONTEXTE

Lors de la dernière réunion du CPAF, il fut recommandé que le Président de la Commission, avec l'aide du Secrétaire exécutif de la CTOI, écrive à chaque CPC ayant des arriérés de contributions dépassant les 2 années précédentes pour leur demander de confirmer leur engagement dans la CTOI et pour essayer de recouvrer les contributions dues. Les réponses des CPC ont été diffusées par le Secrétariat à l'ensemble des CPC, pour examen lors de la 18^e session de la Commission (CPAF10.01 –paragraphe 27).

Le Tableau 1 indique les membres contactés (Érythrée, Guinée, R.I. d'Iran, Pakistan, Sierra Leone et Soudan), ainsi que la date de leur réponse. Des copies des lettres adressées et des réponses éventuelles (un seul membre a répondu, le Pakistan) sont jointes en annexe de ce document.

Les membres dont les arriérés de contributions dépassent maintenant le montant dû pour les deux dernières années ont été également contactés par le Secrétariat mais n'ont pas reçu de lettre du Président de la Commission. Ces membres (Kenya et Vanuatu) sont également mentionnés dans le Tableau 1, en italiques. Un courrier de suivi a été envoyé en février 2014 par le Secrétariat à chaque membre présentant des arriérés de contributions.

Tableau 1. Communications avec les pays membres présentant des arriérés

Membre	Date de la lettre	Date de réponse	État des contributions	Arriérés au 31/12/2013
ÉRYTHRÉE	16 septembre 2013	Pas de réponse	Aucune action prise	149 033
GUINÉE	13 septembre 2013	Pas de réponse	Aucune action prise	110 682
R.I. D'IRAN	12 septembre 2013	Pas de réponse	Aucune action prise	540 567
<i>KENYA</i>	<i>31 octobre 2013</i>	<i>Pas de réponse</i>	<i>Aucune action prise</i>	<i>49 388</i>
PAKISTAN	18 septembre 2013	30 octobre 2013	Attente d'une réponse du Ministère des ports et du transport	185 024
SIERRA LEONE	12 septembre 2013	Pas de réponse	Aucune action prise	40 214
SOUDAN	12 septembre 2013	Pas de réponse	Aucune action prise	200 128
<i>VANUATU</i>	<i>04 novembre 2013</i>	<i>05 novembre 2013</i>	<i>Aucune action prise</i>	<i>61 154</i>

Le Tableau 2 présente l'état global des contributions à la CTOI de chaque membre, au 31 décembre 2013. Les membres présentant des arriérés dépassant les deux dernières années sont indiqués en gras, pour référence.

Tableau 2. État des contributions au budget autonome de la CTOI des membres (en \$US)

Membre	Dû au 31/12/2012	Contributions 2013	Reçu au 31/12/2013	Arriérés au 31/12/2013
AUSTRALIE	0	123 070	123 070	-
BELIZE	0	31 481	31 481	-
CHINE	0	71 851	71 851	-
COMORES	25 305	24 792	24 792	25 305
ÉRYTHRÉE	130 204	18 829	0	149 033
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	0	527 182	527 182	-
FRANCE	0	141 807	141 807	-
GUINÉE	92 068	18 614	0	110 682
INDE	0	101 185	98 143	3 042
INDONÉSIE	0	186 819	186 819	-
IRAN	432 752	107 815	0	540 567
JAPON	0	169 243	169 243	-
KENYA	30 639	18 749	0	49 388
CORÉE, République de	0	116 456	116 456	-
MADAGASCAR	6 292	22 078	20 514	7 856
MALAISIE	0	52 279	51 279	1 000
MALDIVES	0	82 688	82 688	-
MAURICE	0	41 920	41 920	-
MOZAMBIQUE	0	8 207	8 207	-
OMAN	0	122 699	122 699	-
PAKISTAN	122 018	63 006	0	185 024
PHILIPPINES	0	42 207	42 207	-
SEYCHELLES	0	72 907	72 907	-
SIERRA LEONE	32 008	8 206	0	40 214
SRI LANKA	0	80 638	80 638	-
SOUDAN	168 780	31 348	0	200 128
TANZANIE	0	20 160	20 160	-
THAÏLANDE	0	53 129	53 129	-
ROYAUME-UNI	8	100 739	100 739	8
VANUATU	29 744	31 410	0	61 154
YÉMEN	0	52 492	0	52 492
Total	1 069 818	2 420 936	2 064 861	1 425 893
Total des arriérés de plus de 2 ans	1 038 213	297 977	0	1 336 190

Le budget adopté par la Commission présente un risque significatif de sous-financement de 23% au cours des 3 prochaines années (2014-2016). Ce risque doit être traité afin de s'assurer que la Commission a suffisamment de fonds pour couvrir ses engagements et pour réduire les autres risques financiers.

PROBLEME

Le non-paiement des contributions à la Commission présente un impact négatif immédiat sur la CTOI. La tendance du non-paiement des contributions est à la hausse ces dernières années et, si elle se maintient, les activités de la CTOI et ses réponses aux recommandations de la Commission pourraient en être affectées. La Figure 1 illustre la différence entre les contributions dues et reçues ces 5 dernières années, ce qui représente une augmentation moyenne de 16% par an. Si l'on se concentre sur les 3 dernières années, l'augmentation moyenne est de 23% par an. Le total des contributions dues en 2009 était d'environ 8200 000 \$US alors qu'en 2013 il est d'environ 1,4 millions de \$US : cela représente une augmentation de 73%. Si cette tendance se maintient, les arriérés de contributions prévus pour 2018 seront de 2,5 millions de \$US. Ce montant est significatif en termes du déficit que la

Commission doit absorber chaque année, ce qui pouvait être fait tant que la Commission disposait de fonds accumulés (ou d'économies), ce qui n'est plus le cas.

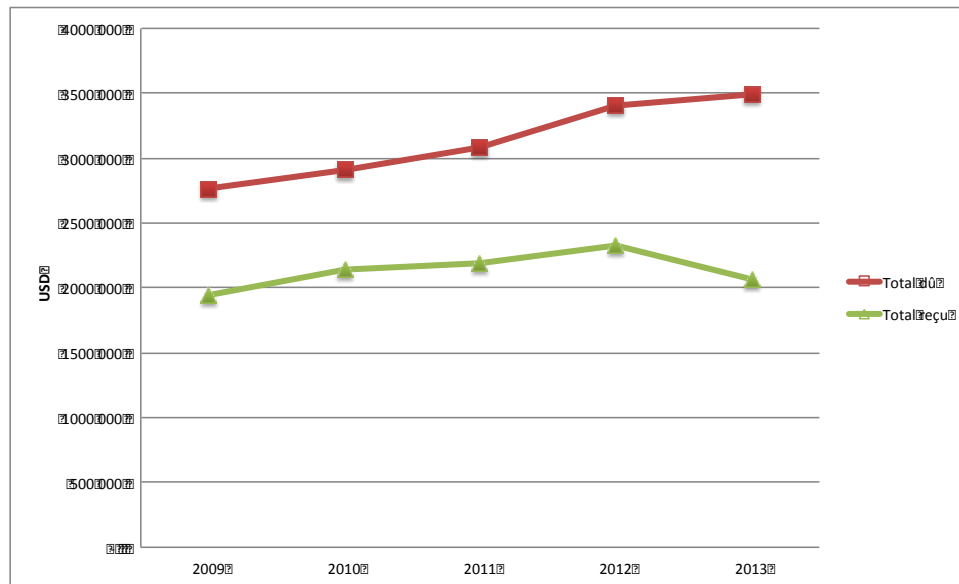


Figure. 1. État des contribution des membres pour 2009–2013 (en \$US)

SOLUTIONS PROPOSEES

1. Pour tous les pays présentant des arriérés de 5 ans ou plus¹ (sans paiements intermédiaires), il est proposé que leur dernière année impayée soit calculée en pourcentage du budget de la CTOI et ventilée entre les membres qui payent leurs contributions, selon la formule de calcul des contributions. Par exemple, l'an dernier, les contributions impayées des pays présentant des arriérés de plus de 5 ans représentaient 356 056 \$US. Ce montant sera ajouté au budget 2014 et réparti entre les membres qui payent leurs contributions. Cela ne dégage cependant pas les pays présentant des arriérés de leurs obligations.
2. Lors du calcul des contributions pour le plan de travail et le budget, le Secrétariat éliminera les membres qui n'ont fait aucun paiement depuis plus de 5 ans (sans paiements intermédiaires). Leurs contributions, néanmoins, ne seraient pas effacées et ils recevraient toujours les lettres d'appel de fonds, mais leurs contributions ne seraient pas prises en compte dans le plan de travail et le budget de la Commission. Cela aiderait à réduire le risque de sous-financement de 23%.
3. Les pays présentant des arriérés de plus de 5 ans et qui n'ont pas fait de paiement intermédiaire ne devraient bénéficier d'aucune activité liée à la CTOI.
4. Mettre en place un compte de réserves qui permettrait de couvrir au moins trois mois d'activités de la CTOI (0,75 millions de \$US). Ce montant représente un quart du budget 2014 et pourrait exiger des ressources complémentaires de la part des membres et des discussions bilatérales avec les membres qui présentent des arriérés.
5. Demander au Secrétariat de la CTOI, en consultation avec le Président de la Commission, de mener des discussions bilatérales avec les membres qui présentent des arriérés, dans le but d'essayer de recouvrer les contributions dues.

ACTIONS SUGGEREES AU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Le CPAF :

- a) **PRENDRA CONNAISSANCE** des informations contenues dans ce document.
- b) **RECOMMANDERA** la marche à suivre, avec des priorités, en ce qui concerne les solutions proposées.

¹ Le critère des 5 ans ou plus est utilisé pour identifier les pays qui présentent constamment des arriérés.